

# Bulletin municipal

NUMÉRO 8 • 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2006

# Commune d'Évran Côtes-d'Armor



## SOMMAIRE

### 2 LE MOT DU MAIRE

Une bonne nouvelle !

### 3 LE TEMPS DE...

Atelier de couture

Nos sportifs !

### 5 L'AGENDA D'ÉVRAN

Agenda du maire...

Conseil du 11 octobre

Conseil du 15 novembre

Conseil du 13 décembre

### 12 ACTUALITES

Divers communiqués...

Assedic, Mission locale...

Personnes handicapées

Relais parents

Permanences utiles

### 14 VIVRE À ÉVRAN

Distinction

Assistants maternelles

Etat civil de l'année 2005

Calendrier des festivités

### 16 INFORMATIONS PRATIQUES



Commençons l'année par une bonne nouvelle. L'INSEE nous a communiqué les résultats du recensement fait début 2005 : il en ressort que notre population est passée de 1 473 en 1999 à 1 599 habitants.

Ces chiffres devraient encore augmenter avec la construction des nouveaux lotissements, mais une étude plus approfondie nous confirmera ce que nous constatons tous : le vieillissement de notre population. C'est pourquoi, nous continuons notre démarche de mise aux normes de notre foyer logement et des différents services aux personnes que nous devons développer.

Ces derniers temps, la circulation a été perturbée par de nombreux travaux importants sur la commune (*le pont du Canal d'Ille-et-Rance, les changements de canalisations par le syndicat des eaux*) : nous ne pouvons y échapper, je vous demande un peu de patience et au printemps tout rentrera dans l'ordre.

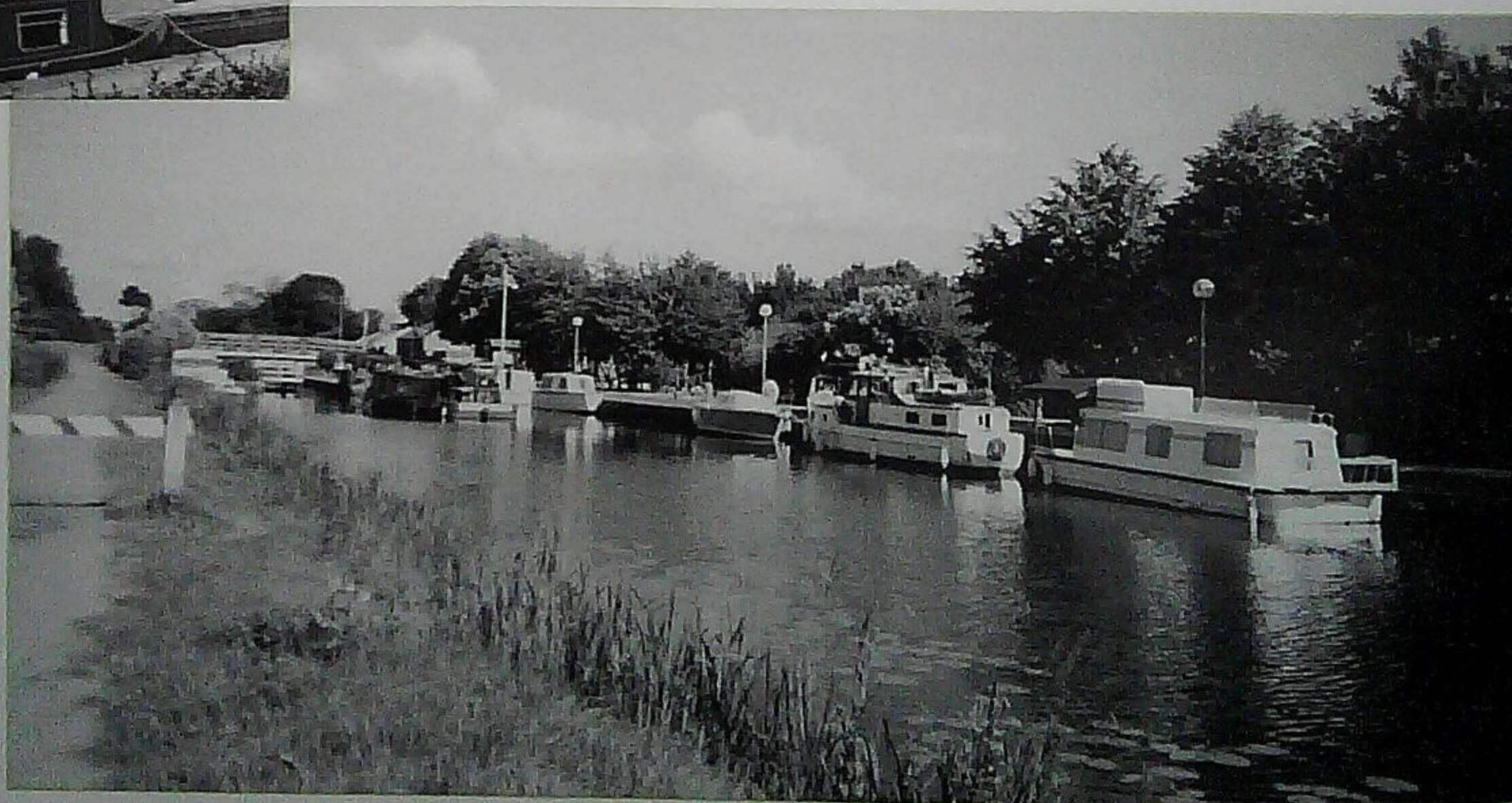
En 2006, même si notre programme est moins ambitieux, il reste encore beaucoup à faire :

- à l'église, les travaux d'électricité et de mise aux normes du clocher déjà prévus en 2005 ;
- salle Jean de Beaumanoir : la toiture et les peintures ;
- la réfection d'une nouvelle tranche de trottoirs ;
- l'aménagement du logement au-dessus de la mairie ;
- de nombreux travaux d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie ;
- l'étude du schéma directeur des eaux pluviales ;
- l'étude d'une nouvelle révision du *Plan local d'urbanisme*.

Tout cela sans compter les problèmes divers qui surviennent en cours d'année et qu'il faut régler au plus vite.

Nous travaillons dans l'intérêt de tous les Évrannais, même si parfois les décisions sont longues à aboutir et nécessitent des discussions soutenues. Le dialogue est la première source de démocratie et, tant qu'il durera, il fera bon vivre chez nous.

Marie-Annick Mauffrais.



# LE TEMPS DE L'ÉCOUTE, DU SPORT ET DES LOISIRS

## • ATELIER DE COUTURE

L'atelier couture mis en place au mois de septembre fonctionne bien : détente et retrouvailles sont au programme du lundi soir, avec huit adhérentes ponctuellement. Le samedi matin, 5 enfants viennent régulièrement apprendre à coudre et à tricoter dans la bonne humeur.

Suite à une demande de nouvelles adhérentes, nous mettons un autre créneau en place le jeudi après-midi, sur lequel il reste encore quelques places.



### Horaires

le lundi de 20 heures à 22 heures  
le jeudi de 14 heures à 16 heures  
le samedi de 10 heures à 12 heures

### Lieu

salle communale (verte),  
rue de la Libération

### Coûts

19,50 € adhésion *Famille rurale*  
40 € les 10 cours adultes  
35 € les 10 cours enfants

### Programme

Couture, tricot, crochet, broderie

Pour tout contact : Dominique Mauffrais  
Tél. 02 96 27 58 66

## TÉLÉTHON 2005

Bilan : 3515 €

Merci aux diverses associations pour leur participation.

### Merci aux Baladins du Linon

d'avoir donné pour le Téléthon  
un après-midi sur vos quatre séances ;  
non seulement vous avez du talent sur scène  
mais aussi un grand cœur.

## • NOS SPORTIFS

### → Cyclotouriste

Bienvenue à **Jean-Louis Le Guevelou**, nouveau président, et bonne route pour l'année 2006.

### → Moto-cross

**Kévin Lemée** a débuté à 9 ans ;  
il a maintenant 15 ans.  
Il fera cette année la compétition  
en 125 cc Kawasaki.  
Nous suivrons tes exploits.

### → Stade évrannais

**Ludovic Poilvé** est désormais seul  
président. Accroche-toi Ludo !

### → Palet-club de Beaumanoir

Grâce au prêt des locaux du  
gymnase du château de Beaumanoir  
par Robert Nogues, le club est créé  
le 15 avril 2004.

Depuis ce temps, ce club ne cesse  
de se distinguer : la barre des 100  
adhérents est désormais atteinte.  
Il faut dire qu'avec un président  
dynamique comme **Yves Lucas**,  
un secrétaire au top, **Stéphane  
Champalaune** et un trésorier  
pointilleux dans le bon sens du  
terme, **Claude Denoual**, ce club a  
une très bonne situation.

Les résultats ne se font pas  
attendre : **Jean-Marc Tourirais**  
remporte la coupe de France en  
individuel en juin à Rezé, plus une  
coupe de France en quadrette en  
novembre à Vitré.

### Objectifs 2006 :

- concours en *mai* au château,
- concours à la *mi-juillet* au profit  
de la *Ligue contre le cancer*,
- et grosse nouveauté,  
le **3 septembre 2006**,  
sur le gazon à proximité  
de la salle Jean de Beaumanoir,  
le matin  
*Coupe de la ville d'Évran*  
(2 joueurs, 2 palets),  
l'après-midi  
*Coupe des Côtes-d'Armor*  
(2 joueurs, 4 palets).

Venez nombreux voir ces artistes.

Yvon Lemasson,  
Adjoint aux sports et loisirs.



## ● Conseil municipal du 11 octobre 2005

### ◆ ASSAINISSEMENT EAUX USÉES AMÉNAGEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION : MISE EN PLACE D'UN CLARIFICATEUR APPROBATION DE L'AVANT-PROJET

Le Maire a fait part au conseil municipal du dossier *Avant-projet* établi par la *Direction départementale de l'agriculture et de la forêt*, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la station d'épuration (*mise en place d'un clarificateur raclé, d'un regard de dégazage, d'un poste de recirculation et d'une déphosphatation*).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le dossier *Avant-projet* pour la réalisation des travaux d'aménagement de la station d'épuration pour un montant de 169 000 €HT, soit 202 124 €TTC ;
- sollicite auprès du *Conseil général* l'inscription de cette opération au prochain programme subventionné ;
- adopte le plan de financement selon les propositions suivantes et sollicite les aides financières de l'*Agence de l'eau* et de la *Région* comme indiquées ci-dessous :

#### Subventions

<i>Département</i>	
169 000 €HT x 30 %	50 700,00
<i>Agence de l'Eau</i>	
169 000 €HT x 35 %	59 150,00
<i>Région (éventuelle)</i>	
169 000 €HT x 10 %	16 900,00

**Part à la charge de la collectivité** ..... 42 250,00

TVA récupérable ..... 33 124,00

**Soit TOTAL TTC** ..... 202 124,00

### ◆ RÉSEAU NEUF : RÉHABILITATION DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT RÉALISATION D'UNE PRÉ-ÉTUDE DE FAISABILITÉ PROPOSITION DE SERVICE DE LA DDAF

Les services de la DDAF proposent de réaliser une pré-étude de faisabilité concernant ce futur programme de travaux y compris les travaux neufs et qui comprendra : le recueil et l'analyse des données, la définition des besoins, l'étude technique, la prise en charge de l'affaire.

Après avoir pris connaissance des pièces de l'acte d'engagement et du cahier des clauses particulières, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier à la DDAF le marché de services selon l'article 29 du code des Marchés publics dans le cadre de la pré-étude de faisabilité - *Programme 2006 - Réhabilitation réseau - Réseau Neuf*. Le forfait de rémunération s'élève à 3 937,00 €.

### ◆ NUMÉROTATION DES MAISONS EN CAMPAGNE

Le Maire fait part de la demande des habitants de *Bétineuc* pour la numérotation des maisons du village en raison des difficultés rencontrées par les médecins remplaçants et les services d'urgence pour repérer les maisons. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de numéroter les maisons dans les villages de plus de 15 maisons.

En ce qui concerne le village de *Bétineuc*, 37 plaques et 2 panneaux signalant les numéros pairs et impairs seront nécessaires. La pose des plaques sera à la charge des intéressés.

### ◆ TRAVAUX DE RÉNOVATION PARTIELLE DE LA MAIRIE : RÉFECTION DU SOL D'ENTRÉE

Le Maire fait part des devis reçus concernant les travaux de réfection du sol de l'entrée de la mairie. Les travaux de dallage béton puis la pose et la fourniture de carrelage s'élèvent à la somme de 1 605,40 €TTC. Ne sont pas compris la découpe du parquet, la protection des soubassements et le rabotage de la porte d'entrée.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant ces travaux comme définitifs quel que soit le projet futur d'aménagement de la mairie, décide de faire procéder à ces travaux de réfection du sol de l'entrée de la mairie (dallage béton et carrelage).

### ◆ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES BALADINS DU LINON »

Le Maire fait part de la demande des *Baladins du Linon* d'une subvention d'équilibre dans le cadre d'un stage de théâtre organisé pour les enfants pendant les vacances de la Toussaint.

Après avoir examiné le bilan prévisionnel du stage, le Maire propose d'attribuer la subvention nécessaire à l'équilibre soit 385 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition du Maire et voté une subvention de 385 € à l'association des *Baladins du Linon*.

### ◆ AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT AU-DESSUS DE LA POSTE APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF, LANCEMENT DES TRAVAUX

Par délibération n° 7 du 5 juillet 2005, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement d'un logement T3 au-dessus de la Poste. Le coût estimatif s'élève à 44 756,40 €.

## ◆ SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL APPROBATION DE L'ÉTUDE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'étude cité en objet qui doit permettre de définir et d'appliquer une politique de gestion des eaux pluviales cohérentes avec l'urbanisation actuelle et future.

Cette étude permettra aussi d'améliorer qualitativement et quantitativement la ressource en eau et la qualité des cours d'eau et de protéger les eaux souterraines.

Cette étude aura notamment comme objectifs d'orienter ou d'étudier les différentes propositions de développement du territoire communal envisagées et de vérifier si elles sont compatibles avec l'acceptabilité des milieux récepteurs, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Elle définira aussi, au vu de l'ensemble des données hydrologiques et environnementales, les secteurs où l'urbanisation peut progresser et ceux où cette dernière n'est pas envisageable.

Elle proposera également des mesures compensatoires globalisées et privilégiera au maximum les techniques alternatives.

Après examen et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au lancement de cette étude et donne tous les pouvoirs au Maire pour effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, le Conseil régional dans le cadre du FAUR développement durable, le Conseil général, la Préfecture (FEOGA).

Il confie à la Direction départementale de l'équipement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – AMO.

Le forfait HT de l'AMO s'élève à 5 224,50 €HT.

## ◆ AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU FOUR DAVIER : MODIFICATIONS

Le Maire fait part des modifications demandées au projet d'aménagement de la rue du Four Davier.

M. Rolland a souhaité que la commune échange l'emprise sur son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue contre un espace derrière les dépendances côté propriété communale rue de L'Apothicaire.

Considérant la configuration de la voirie du côté rue de L'Apothicaire et le manque d'espace, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cet échange.

Pour des raisons de sécurité, il conviendrait d'abattre le mur en terre le long de la propriété de M. et Mme de Cambourg et acquérir environ 45 m<sup>2</sup> dans la propriété.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire chiffrer le coût financier de la démolition et de la reconstruction du mur avant de prendre une décision et autorise le Maire à négocier avec les riverains concernés le prix des emprises calculé forfaitairement suivant la superficie nécessaire.



→ Travaux au parking du cimetière



## Agenda du maire et des adjoints

### JUILLET

- 4 Départ retraite de Mme Touroux
- 5 Commission HLM La Rance
- 7 SDIS Saint-Brieuc  
*(Incendie et Secours)*
- 12 Réunion travaux *Lot La corderie*
- 13 Réception à la Préfecture
- 20 Accueil de plaisanciers au port
- 26 Ouverture des plis travaux  
*rue du four Davier*  
Passage commission sécurité

### AOÛT

- 1 Commission Équipement commercial à Saint-Brieuc
- 2 Commission Sécurité à Saint-Brieuc
- 25 Rencontre DDAF et commune de Saint-Judoce

### SEPTEMBRE

- 11 Inauguration bibliothèque  
*Harold Wiener*
- 12 Réunion CCAS
- 13 Assemblée Union des CCAS
- 14 Conseil de Pays de DINAN
- 15 Communauté des communes  
*Centre nautique*
- 20 Travaux Lot *La corderie*  
*et rue du four Davier*
- 21 Communauté des communes
- 26 Réunion assainissement
- 27 Bornage parcelles *Lot. des Chênes*
- 28 Réunion Groupement Postal  
Groupe action locale Leader+

### OCTOBRE

- 5 Étude réseaux eaux pluviales  
*Office des sports*
- 6 Syndicat *Bassin versant du Linon*
- 10 Réunion Centre de gestion
- 17 Commission travaux urbains
- 18 Réunion *Association famille rurale*
- 19 Réunion *Office des sports et l.*
- 20 Réunion *Relais assistantes maternelles*

## Conseil municipal du 15 novembre 2005

### ◆ BUDGET GÉNÉRAL 2005 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Après examen et commentaires apportés par M. Tardivel, adjoint aux Finances, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 au Budget primitif 2005 suivante :

#### Section de Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
D 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	- 5 633,00	
D 60632 Fournitures de petit équipement	+ 3 000,00	
D 6064 Fournitures administratives	+ 700,00	
D 61521 Entretien de terrains	+ 2 400,00	
D 61522 Entretien de bâtiments	+ 3 500,00	
D 6232 Fêtes et cérémonies	+ 500,00	
D 64131 Rémunérations personnel non titulaire	+ 3 000,00	
D 6451 Cotisations à l'Urssaf	+ 800,00	
D 6454 Cotisations Assedic	+ 250,00	
D 65716 CCAS et Caisse des écoles	+ 1 500,00	
D 65755 Groupement de collectivités (SDE)	+ 1 350,00	
D 65758 Autres organismes (digitalisation)	+ 500,00	
D 6611 Intérêts des emprunts	+ 250,00	
D 675 Valeur comptable des immo cédées	+ 4 330,00	
R 6419 Rembt sur rémunérations personnel		+ 3 380,00
R 74832 Attributions du FDTP		+ 1 260,00
R 775 Produits des cessions d'immobilisations		+ 3 896,00
R 776 Dif réal. reprise au résultat		+ 970,00
R 778 Autres Produits exceptionnels		+ 5 187,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>+ 14 693,00</b>	<b>+ 14 693,00</b>

#### Section d'Investissement

	Dépenses	Recettes
D 020 Dépenses imprévues d'Investissement	- 806,00	
D 1641 Emprunts en euros	+ 2 000,00	
D 165 Dépôts et Cautionnements	+ 330,00	
D 192 Reprise de la différence au résultat	+ 970,00	
D 21783 162-Acq Matériel Informatique	+ 4 600,00	
D 2181 162-Acq Matériel Mairie (alarme)	+ 1 570,00	
D 2313 1-Aménagement logement Poste	+ 15 000,00	
D 2315 3-Voirie 2005	- 16 500,00	
R 1346 3-Participation voiries et réseaux		+ 1 370,00
R 165 Dépôts et cautionnements reçus		+ 928,00
R 21783 Matériel bureau et informatique		+ 4 866,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>+ 7 164,00</b>	<b>+ 7 164,00</b>

## ◆ INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES

*Délégation au Syndicat Intercommunal du bassin du Linon et accord sur la répartition des charges financières de l'étude.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer l'inventaire des zones humides au *Syndicat intercommunal du bassin du Linon* dans le cadre d'une étude globale à l'échelle du sous-bassin versant du Linon de sorte à garantir à cette échelle la cohérence des inventaires communaux conformément aux préconisations du *SAGE Rance Frémur Baie de Beausais*.

Le conseil accepte la répartition des charges financières de l'étude au prorata de la surface communale par rapport à la superficie totale de l'étude, après déduction des aides publiques, soit 6,5 % du coût final de l'étude.

## ◆ CESSIION DÉLAISSÉ COMMUNAL À LA HAUTE LANDORICE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la cession d'un délaissé communal à Mme Ravart à *La Landorice* au prix de 0,50 € pour une superficie de 300 m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre seront à la charge de l'intéressée. Le conseil désigne M<sup>e</sup> Pansart, notaire à Évrans, pour la rédaction de l'acte notarié.

## ◆ TARIFS ASSAINISSEMENT 2006 : PART COMMUNALE

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les *Tarifs Assainissement*, part communale, de 4 % par rapport à 2005, soit :

- Part fixe – Abonnement : 12,58 €
- Part proportionnelle : [0 à 500 m<sup>3</sup>] : 0,578 € ;  
[au-delà de 500 m<sup>3</sup>] : 0,578 €

## ◆ TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA CORDERIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de travaux d'éclairage public – 2<sup>e</sup> phase – au lotissement communal de *La Corderie* présenté par *Syndicat départemental d'électricité* des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 16 000 € et aux conditions définies dans la convention « *Travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence* ».

La commune ayant transféré la compétence *Éclairage public* au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de la commune un fonds de concours, au taux de 50 %, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

## ◆ AFFAIRES DIVERSES

### Lotissement de la Corderie

Le Maire a évoqué le problème de la circulation dans le lotissement.

### Conseil municipal des jeunes ?

Certains jeunes sont demandeurs d'un local pour se réunir. Mais cette mise en place nécessiterait la présence d'un adulte.

## Agenda du maire et des adjoints



### OCTOBRE (suite)

- 22 Assemblée générale  
*Association des Maires*
- 24 Commission travaux ruraux
- 26 Réunion travaux *Pont du Canal*  
Réunion *Devenir de cybercommune*
- 27 SDIS Saint-Brieuc  
*(Incendie et Secours)*

### NOVEMBRE

- 3 Communauté des communes
- 4 Préparation calendrier 2006  
*Manifestations avec les associations*
- 7 Schéma directeur  
*assainissement pluvial*
- 8 Commission travaux urbains  
*Lot La corderie*
- 8 Conseil d'École
- 9 Communauté des communes  
environnement
- 16 Réunion Leader+
- 21 Conseil d'établissement Foyer  
résidence et CCAS
- 22 Commission *Plan local urbanisme*
- 24 Centre de gestion à Plancoët
- 29 Caisse des Écoles  
*Cybercommune*
- 29 Communauté des communes

### DÉCEMBRE

- 2 Foyer de vie Beaumanoir
- 2 Assemblée générale *Groupama*
- 7 Inspection académique
- 8 SIVU de Gendarmerie
- 14 SDIS Saint-Brieuc  
*(Incendie et Secours)*
- 20 Réunion *Centre de valorisation des déchets* à Taden
- 20 Communauté des communes



## ◆ ÉTUDE DE VALORISATION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION ACTUALISATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE

Le Maire rappelle qu'en 2002, une étude a été réalisée par le *Bureau GES* de Noyal-sur-Vilaine pour la mise en place d'un plan d'épandage.

La police de l'eau demande que ce dossier initial soit régularisé pour tenir compte de la situation actuelle. La mise à jour des exploitations concernant les agriculteurs recevant des boues actuellement devra être effectuée.

Deux bureaux d'étude ont déposé une offre de prix pour cette actualisation. Après étude des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, a retenu la proposition du *Bureau GES* pour un montant de 2 800,00 €HT.

## ● Conseil municipal du 13 décembre 2005

### ◆ DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 AU BUDGET PRIMITIF 2005

Après explications et commentaires, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition de décision modificative au budget concernant essentiellement les crédits budgétaires pour les écritures d'ordre nécessaires dans le cadre de la sortie de l'inventaire des terrains cédées par la commune à la société *Acanthe*.

#### Section de Fonctionnement

		Dépenses	Recettes
675	Valeur comptable des immo. cédées.....	+ 78 191,00	
676	Différence sur réalisations (positives) ....	+ 69 274,00	
775	Produit cession immobilisations .....		+ 147 465,00
	<b>Sous-total Fonctionnement .....</b>	<b>+ 147 465,00</b>	<b>+ 147 465,00</b>

#### Section d'investissement

		Dépenses	Recettes
165	Dépôts et Cautionnements .....	+ 450,00	
020	Dépenses imprévues .....	- 450,00	
2111	Sortie d'inventaire .....		- 69 274,00
192	Reprise de la différence .....		+ 69 274,00
	<b>Sous-total d'Investissement .....</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



→ Travaux de viabilisation au lotissement de La Corderie





## ◆ DIAGNOSTIC ET DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE DES BÂTIMENTS CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE

Conformément à la réglementation concernant la recherche d'amiante, il convient de procéder au repérage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ainsi qu'à la constitution d'un dossier technique dans les bâtiments communaux, à savoir pour : *la perception, la salle des Fêtes, le restaurant scolaire, la bibliothèque, le presbytère et les salles de réunion, l'ancien vestiaire de football.*

Plusieurs bureaux de contrôle ont été consultés pour effectuer cette mission. Le *Bureau Véritas* a effectué l'offre la plus intéressante pour un montant de 600 €HT.

Si nécessaire, des analyses du matériau seront effectuées.

*L'unité matériau friable : 35 €HT ; l'unité matériau non friable : 65 €HT.*

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'offre du *Bureau Véritas* pour une mission comprenant le diagnostic du bâtiment conformément au décret 2001-840 du 13 septembre 2001 et l'élaboration du dossier technique amiante, pour un montant de 600 €HT.

## ◆ ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a défini les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux trésoriers des communes et établissements publics locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer à M. Yves Dupont, Trésorier principal, l'indemnité de conseil, instituée par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

## ◆ TRAVAUX À L'ÉGLISE APPROBATION DE L'AVANT-PROJET

Le Maire rappelle que M. Lecoq, architecte, a réalisé une étude approfondie des travaux nécessaires à l'église concernant : la réfection complète de l'électricité ; la mise en sécurité des accès du clocher (*réfection de plancher, jusqu'au 5<sup>e</sup> niveau inclus et échelles sécurisées*) ; la pose de grillage anti volatiles complémentaires. L'estimation au stade avant-projet définitif s'élève à 91 601,20 €HT.

Deux options sont également proposées : *un complément de chemin de visite sur transept et cœur (4 719,00 €HT) ; un éclairage architectural complémentaire (9 000,00 €HT)*

Le total du programme, toutes dépenses confondues y compris les honoraires de la maîtrise d'œuvre sans les options, a été évalué à 107 036 €HT.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'avant-projet de travaux d'électricité, de mise en sécurité des accès au clocher et divers travaux pour un montant de base estimé à 91 601,20 €HT.



## LA POSTE

Communiqué  
de M. François Clous,  
directeur du Centre de courrier  
de Dinan

La Poste s'adapte à deux directives européennes : elle est amenée à apporter des modifications dans les horaires de levée du courrier sur la commune d'Évran.

En effet, deux directives européennes sur la sûreté aérienne et la sécurité routière mises en place en 2006, contraignent la poste à avancer l'heure limite de levée du courrier pour garantir une distribution de lendemain du dépôt, dans toute la France et 6 jours sur 7.

Ainsi, l'heure de levée du courrier au bureau de poste d'Évran devrait être avancé d'environ une demi-heure du lundi au vendredi dans le courant du 2<sup>e</sup> trimestre 2006.

Aujourd'hui, 83 % des courriers affranchis au tarif lettre sont distribués le lendemain de leur envoi, 95 % lorsque les communes de dépôt et de destination sont situées dans le même département. Ce résultat, mesuré par un organisme externe était de 75 % il y a deux ans. L'objectif de la poste est de passer à 85 % en 2007, à 90 % d'ici 2010, tout en respectant ces directives.

Consciente de l'adaptation que nécessitera cette modification pour ses clients, la Poste précise que ces nouvelles réglementations européennes contribueront par ailleurs au développement durable – avec notamment des économies d'énergie – et permettront de garantir la sécurité des biens et des personnes.

## COMMUNIQUE DU CLPS

Bienvenue à l'Atelier des savoirs fondamentaux

Si vous avez entre 16 et 65 ans et vous souhaitez être plus à l'aise pour écrire une lettre personnelle ou professionnelle, un petit mot, comprendre et remplir un document, mieux maîtriser les calculs quotidiens, travailler le code de la route, lire et écrire des histoires...

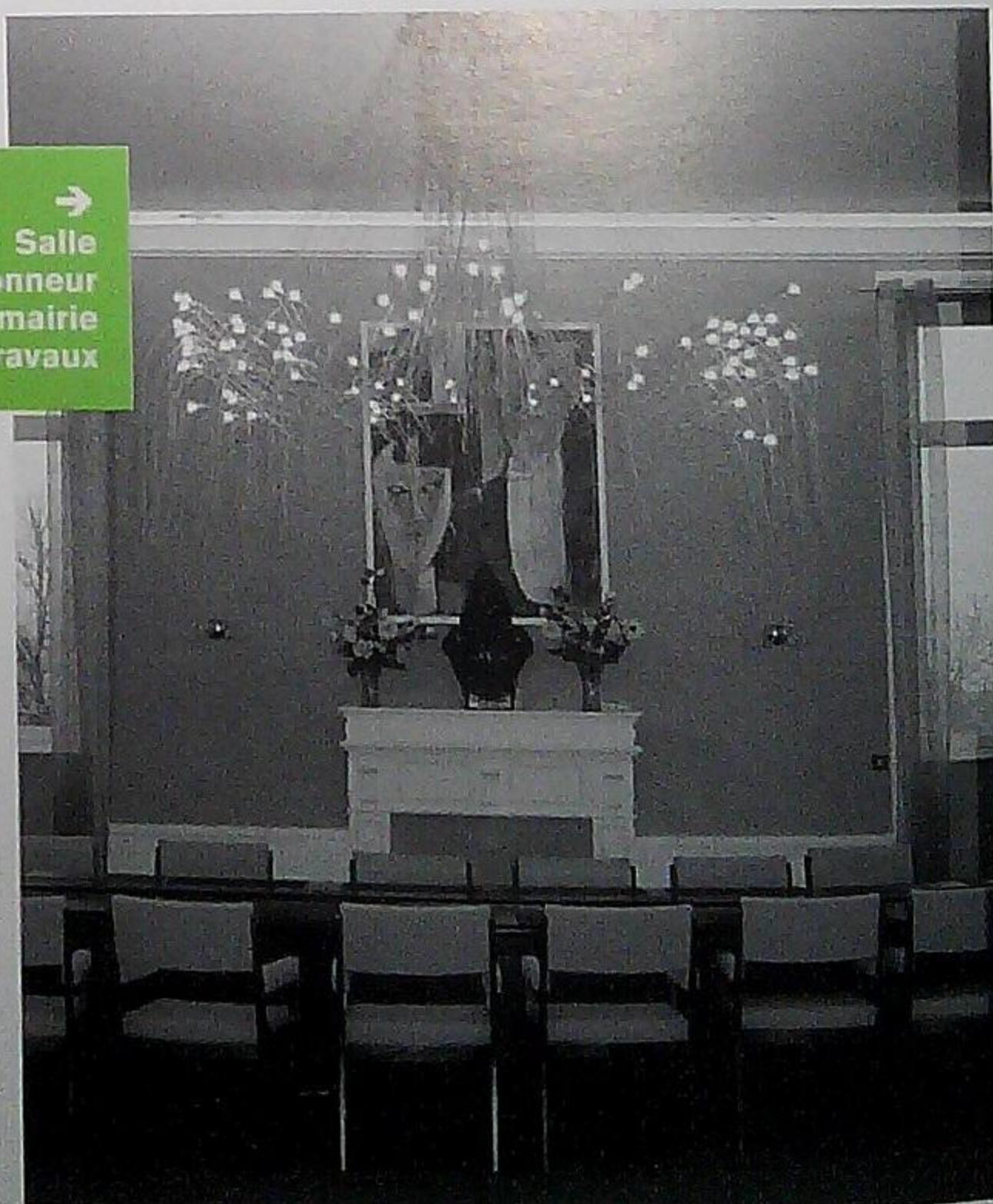
Le CLPS vous propose un atelier de travail autonome individualisé : dès maintenant, tous les mardis de 9 heures à 12 heures, à la salle communale (verte, rez-de-chaussée), rue de la Libération.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez contacter Catherine Loiseau au 02 96 85 86 30 ou en parler avec votre assistante sociale ou votre conseillère Mission Locale.

## COMMUNIQUE DE LA DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

Une nouveauté cette année : votre déclaration de revenus sera préremplie. Certains revenus, connus de l'administration, seront déjà imprimés sur cette déclaration lorsque vous la recevrez par la poste. Il s'agit des salaires, des retraites, des allocations de chômage et des indemnités journalières de maladie. Pour cette raison, votre déclaration ne vous parviendra pas comme d'habitude en février mais au début du mois de mai. Il est donc inutile de vous inquiéter et de vous rendre ou de téléphoner à votre service des impôts en février et mars. Les bulletins adressés par vos employeurs ou vos organismes de retraite vous parviendront à la date habituelle. Pour les contribuables qui ne reçoivent pas leurs imprimés par la poste (première déclaration, changement d'adresse, de situation, etc.), ceux-ci ne seront également disponibles ultérieurement en Mairie.

→  
Salle  
d'Honneur  
de la mairie  
après travaux



## Communiqué de la préfecture des Côtes-d'Armor RISQUES D'INCENDIE : LE MONOXYDE DE CARBONE

(courrier du 14 décembre 2005)

En France, un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes et 10 000 personnes en sont victimes chaque année. La plupart du temps, l'incendie survient la nuit au moment où chaque individu est le plus vulnérable car il est saisi dans son sommeil. Quand il ne tue pas, un incendie peut entraîner de graves séquelles physiques, respiratoires, traumatiques et psychologiques.

Trois objectifs principaux de la campagne de sensibilisation (lancée le 17 nov. 2005) :

- apprendre les règles de base pour éviter de déclencher un incendie ;
- informer sur les moyens d'être averti dès le début de l'incendie ;
- apprendre les bons comportements face à un incendie.

Cette campagne est relayée, au plan départemental, par la Préfecture des Côtes d'Armor, le SDIS (*service incendie et secours*) et la DDASS (*affaires sanitaires et sociales*).

Le monoxyde de carbone tue encore 300 personnes, en France et par an, et on recense environ 6 000 intoxications. C'est un gaz invisible, inodore mais mortel. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion des combustibles organiques (*bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane*) utilisés pour des appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou le fonctionnement des moteurs (*groupe électrogène*). Le CO provoque des maux de tête, des vertiges, une perte de connaissance, un coma voire un décès.

C'est pourquoi, dès les premiers froids, les conseils de prévention sont les suivants :

- faire entretenir appareils de chauffage ou eau chaude par un professionnel, tous les ans ;
- faire ramoner conduits et cheminées au moins une fois par an ;
- ne pas boucher les aérations du logement.

**En cas d'accident, aérer et évacuer les lieux.  
Appeler les pompiers (18) ou le SAMU (15).**

Des affichettes et dépliants sont à disposition du public à l'accueil de la Préfecture, Sous-préfecture et mairie ainsi que sur site internet de la Préfecture :

[www.cotes-darmor.pref.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr)

## Communiqué de la préfecture des Côtes-d'Armor LA GRIPPE AVIAIRE

Suite à différentes circulaires concernant les mesures de protection contre la grippe aviaire, l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2006 précise que les Côtes-d'Armor font désormais partie des départements concernés par les mesures de confinement des oiseaux captifs et par l'interdiction de rassemblements d'oiseaux lors des marchés, foires, expositions, concours. Ces mesures sont applicables jusqu'au 31 mai 2006 (circulaires consultables au secrétariat).

## SAUR FRANCE nouveau numéro accueil clients consommateurs

Par courrier du 18 janvier 2006, l'agence de Pluduno nous informe de la création d'un numéro unique d'accueil clients consommateurs pour le département des Côtes-d'Armor.

Ainsi, pour tout renseignement d'ordre administratif, technique ou pour la création d'un branchement, les clients peuvent désormais composer le

**0 811 460 315**

de 9 heures à 20 heures  
du lundi au vendredi  
(prix d'un appel local à partir  
d'un poste fixe).

## ORDURES MÉNAGÈRES

*Ramassage en campagne*

Le ramassage a lieu tous les mercredis matins. Le camion benne desservant les communes du canton, le passage est avancé au **mardi** en cas de jour férié tombant un mercredi, jeudi ou vendredi.

Ce sera le cas les **mardis**  
**23 mai**  
(semaine de l'ascension)  
et **11 juillet**  
(semaine du 14 juillet).

En conséquence, le ramassage du jeudi pour les commerçants est respectivement avancé aux mercredis 24 mai et 12 juillet.



### ASSEDIC

La première des démarches pour un demandeur d'emploi est de s'inscrire

**ASSEDIC**,  
rue de Tivano, BP 436, 22108 Taden.  
N° AZUR : 0 811 01 01 22  
**Site internet** : [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)  
Ouverture : sans interruption  
lundi, mardi et jeudi de 8 h 45 à 16 h 15 ;  
mercredi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 30

**Comment s'inscrire** : par téléphone au 0 811 01 01 22 pour la préparation de l'inscription, réception du dossier d'inscription à votre domicile. Le dossier complété, se présenter muni d'une pièce d'identité (carte d'identité, livret de famille, passeport) à l'agence locale.

### AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Situés rue René Fayon à Dinan, les nouveaux espaces de l'**Agence locale pour l'emploi** permettent d'accueillir le public, demandeurs d'emploi et employeurs, dans de meilleures conditions, avec l'objectif d'une amélioration constante de la qualité des prestations délivrées sur place.

Horaires d'ouverture :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi, 8 h 15 à 12 h 00 et 13 h 00 à 17 h 00.
- mardi : 8 h 15 à 12 h 15 (fermeture au public l'après-midi).

Tél. : 02 96 87 15 00

Fax : 02 96 39 96 84

**Site internet** : [www.anpe.fr](http://www.anpe.fr)

Offres d'emploi par téléphone,  
le matin : 02 96 87 15 06

### EMPLOI À PROXIMITÉ DE VOTRE DOMICILE

Plusieurs hôtels restaurants du pays de Dinan (Évran, Dinan, Lanvallay, Taden, Pleslin-Trigavou, Matignon, Plorec, Plouer-sur-Rance) recrutent, dès mars 2006, (H/F) : **employés d'étage serveurs, réceptionnistes**.

Alternance Formation/entreprise, de mars à novembre 2006. À l'issue, délivrance d'un **Certificat de qualification professionnelle**.

Contact : CCI des Côtes d'Armor  
Fabienne Beaurepaire, Tél. 02 96 75 11 41.

### MISSION LOCALE DU PAYS DE DINAN

La mission locale accueille les jeunes âgés de 16 à moins de 26 ans sortis du système scolaire. Une équipe de conseillers, documentaliste et chargé de mission les reçoit individuellement ou collectivement. Elle intervient dans les domaines suivants : *formation, mobilité, emploi, aide aux projets personnels, santé, loisirs, échanges internationaux, information et documentation.*

#### Les services de la mission locale

**Des entretiens individuels** pour déterminer ensemble un projet, construire un parcours, accéder à l'offre de formation et/ou d'emploi ou autre...

**L'atelier technique de recherche d'emploi** est ouvert tous les jours, sauf le mercredi, de 13 h 30 à 17 h 30 sans rendez-vous. On peut : *travailler son CV et sa lettre de motivation ; travailler sur entretien/simulation en individuel ; visionner des cassettes vidéos (métiers, entretiens d'embauche) ; consulter les offres ANPE sur Internet.*

**Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)** : c'est un droit à l'accompagnement pour les jeunes de 16 à 26 ans dans leurs démarches professionnelles. La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 confie aux Missions locales le soin de mettre en œuvre le CIVIS.

**Un module Égalité des chances - Égalité professionnelle** est organisé une fois par mois. C'est une information sur les évolutions possibles avec l'élargissement des choix professionnels pour les femmes comme pour les hommes, une meilleure connaissance des métiers et des emplois locaux et régionaux, une réflexion sur les rôles des femmes et des hommes dans la société.

**Un centre de documentation multiple** et mis à jour régulièrement sur les métiers, les formations, les emplois, la vie quotidienne, les loisirs, etc.

**Le guide « Psy Mode d'emploi »** : c'est un outil de sensibilisation et d'information sur la prise en charge psychologique. *Disponible gratuitement à la Mission locale.*

**La Cartonic coupon sport** permet d'accéder à une pratique sportive en bénéficiant de réduction sous forme de coupons sport d'une valeur de 16 €. Le nombre de coupons sport (maximum 3) varie selon la cotisation annuelle de l'activité sportive. Toutes les associations sportives sont concernées à partir du moment où elles sont agréées par la DDJS (Direction départementale jeunesse et sports) et adhérente à l'ANCV (Association nationale des chèques vacances).

#### PERMANENCE DÉLOCALISÉE

le 3<sup>e</sup> lundi du mois de 14 h 30 à 16 h 30  
à la Communauté de Communes d'Évran,  
Place Jean Perrin (prendre rendez-vous)

#### Renseignements :

**Mission Locale du Pays de Dinan**  
52, rue du 10<sup>e</sup> d'artillerie 22100 DINAN  
Tél. 02 96 85 32 67

### → Lors des vœux du maire au Foyer logement



## PERSONNES HANDICAPÉES

Suite à la réunion du 20 décembre 2005, le Conseil général des Côtes-d'Armor nous informe que la **Maison départementale des personnes handicapées** ouvrira ses portes au public dès le mois de janvier 2006.

Le dispositif répond à deux missions :

- être un lieu ressources (information, orientation, coordination, suivi) pour les personnes en situation de handicap et de leur entourage afin de faciliter leurs démarches ;
- être un partenaire de la sensibilisation de la population et participer à une réelle acceptation qui change le regard que notre société porte sur les personnes handicapées.

**N° VERT : 0 800 11 55 28**

- ◆ pour vous **informer**,
- ◆ **répondre** à vos questions,
- ◆ **évaluer** vos besoins,
- ◆ vous **accompagner** dans vos démarches
- ◆ **assurer** le suivi de vos prestations.

### Mise en place de la prestation de compensation à domicile

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les personnes handicapées âgées de 20 à 65 ans peuvent déposer auprès de la maison départementale des personnes handicapées une demande pour bénéficier de la prestation de compensation à domicile. Cette nouvelle prestation est attribuée sur la base d'une évaluation des besoins de la personne. Elle doit permettre de financer notamment des aides humaines (assistance à domicile, déplacements) et des frais visant à améliorer le cadre de vie (aménagement d'un logement ou d'une voiture...)

### Avis du Collectif régional des droits et devoirs des handicapés : déduction sur les cotisations ou primes de protection complémentaire santé.

La déduction (ou crédit d'impôt) sur les cotisations ou primes de protection complémentaire santé est une réduction du montant de votre cotisation dont vous bénéficierez auprès de tout organisme de protection complémentaire (mutuelle, entreprise régie par les codes des assurances ou institution de prévoyance).

**Qui y a droit ?** (en référence à la loi de réforme sur la sécurité sociale - article 56)

Les personnes citées ci-dessus qui n'ont pas droit à la protection complémentaire CMU, à condition que le revenu mensuel du foyer ne dépasse pas de 15 % le plafond fixé pour la protection complémentaire CMU.

Exemple : en 2006,

Foyer 1 personne = 675 € / mois.

Foyer 2 personnes = 1 012 € / mois.

### Quels sont vos droits ?

Vous bénéficiez d'une réduction de votre cotisation qui varie selon le nombre et l'âge des personnes composant votre foyer. Le montant de la réduction ne peut excéder le montant de votre cotisation (100 à 400 € pour l'année 2006).

**Pour bénéficier** de l'un de ces dispositifs (complémentaire CMU ou déduction sur les cotisations ou primes de protection complémentaire santé) **adressez-vous à votre caisse d'assurance maladie (CPAM ou MSA).**

## ESPACES-JEUX PROPOSÉ PAR LE RELAIS PARENTS/ASSISTANTES MATERNELLES

**Qu'est ce que c'est ?** Ils sont itinérants et sont animés par l'animatrice du RAM, éducatrice de jeunes enfants. **C'est un lieu aménagé** de jeux et de jouets, ouverts aux jeunes enfants accompagnés d'un adulte : parent, assistante maternelle, mais aussi grand-parent... **C'est un lieu d'éveil, d'épanouissement et de socialisation** pour les jeunes enfants. Les enfants peuvent y vivre des moments de découvertes et de plaisirs autour de jeux et d'activités variés. **C'est un lieu d'échanges et de rencontres** entre les parents et les assistantes maternelles.

**Comment fonctionnent-ils ?** L'accès est libre et gratuit. Les espaces-jeux sont organisés à Caulnes, Plumaudan, Plumaugat, Évran, Saint-Juvat et Les Champs-Géraux. Ils se dérouleront le matin de 9 h 45 à 11 h 45. Vous pouvez arriver et repartir à l'heure que vous souhaitez dans les communes de votre choix.

**Contact :** Solène Fleury au **02 96 83 96 04** (Caulnes) ; **02 96 27 57 14** (Évran)

## Permanences utiles

### ■ Urbanisme

La permanence de l'architecte conseil, Mme Hurson-Gamard, se tient à la subdivision de l'équipement de Dinan, de 9 h 00 à 12 h 00, chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois. Les particuliers désirant construire ou rénover peuvent prendre rendez-vous et obtenir des renseignements sur leur projet (règles d'urbanisme, PLU, conseil par rapport à un bâtiment existant, etc.).

Tél. 02 96 87 10 70.

### ■ Assistante sociale

Mme Lorre assure une permanence tous les mardis matins au Centre médico-social d'Évran, 1, Avenue du Stade, Foyer résidence, et reçoit sur rendez-vous à prendre à la Circonscription de Dinan Rural au 02 96 85 81 60.

### ■ Centre d'information et de médiation de l'action sociale

Le CICAS peut vous aider à préparer votre retraite complémentaire de salarié. Contactez au 02 96 85 81 60 pour prendre rendez-vous à la permanence la plus proche qui a lieu chaque jeudi :

CRAM, Centre d'affaires La Garaye, 3, rue du Petit Paris, Taden.

### ■ Habitat et développement Bretagne

Des aides financières peuvent être accordées aux propriétaires, sous certaines conditions, pour des travaux d'amélioration ou de rénovation d'habitat. Informations :

Habitat et développement Bretagne

4 ter, rue Luzel à Saint-Brieuc.

Tél. 02 96 75 40 30/Fax 02 96 75 40 31

Une permanence a lieu à la Mairie d'Évran, le 4<sup>e</sup> jeudi du mois, de 10 h 30 à 12 h 00.

### ■ Mutualité sociale agricole

En cas de besoin, prendre rendez-vous au Centre de proximité de Dinan, Place Duclos :

• **Gérontologie, personnes retraitées**  
M. Mordelet . . .Tél. 02 96 87 10 91

• **Famille**

Mme Martin . . .Tél. 02 96 87 10 94

• **Santé et activités professionnelles**  
Mme Poilvet . . .Tél. 02 96 87 10 97

### ■ Conciliateur de justice, canton d'Évran

M. Jean Barbier assure une permanence à la Mairie d'Évran, 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, de 14 h 00 à 16 h 30 (Rdv à prendre au secrétariat de mairie).



## Médaille d'honneur du travail

Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2006  
Mme Marie-Claude Hamoniaux  
a obtenu la médaille d'argent.

### ■ ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Martine Bouhart	02 96 27 52 80
Michelle Bourdet	02 96 27 53 59
Christiane Brard	02 96 27 46 75
Julia Brossard	02 96 27 51 35
Béatrice Busnel	02 96 27 55 29
Chantal Chedmail	02 96 27 59 14
Tiffen Chevallier	02 96 27 49 45
Yvette Gouelleu	02 96 27 54 49
Isabelle Haquin	02 96 27 58 22
Axelle Le Goff	02 96 27 52 50
Dominique Maufrais	02 96 27 58 66
Monique Mercerie	02 96 27 45 95
Marie-France Pedrau	02 96 27 54 05
Françoise Rouillon	02 96 27 43 55
Hélène Tricetti, 3, rue les Granges	

## NOUVEAU

**La direction  
Solidarité départementale**  
nous informe qu'une consultation  
infantile a lieu

le premier vendredi  
matin de chaque mois,  
de 9h00 à 11h30,  
à la circonscription  
de Dinan rural,  
5, rue Gambetta.  
Tél. : 02 96 85 81 60.

La consultation est assurée par  
une puéricultrice et le médecin de  
*Protection maternelle infantile.*

### AFFAIRES MILITAIRES • RECENSEMENT

Le recensement des jeunes est une étape essentielle dans leur parcours de citoyenneté. Par conséquent, **les jeunes filles et garçons nés en 1990** doivent se faire recenser au cours de l'année 2006 en se présentant à la Mairie, à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans. Une attestation de recensement leur sera remise et devra être conservée, celle-ci est obligatoire pour certaines démarches (candidature au permis de conduire auto/moto, examens et concours, BAC, BEP, etc.).

#### Le recensement est obligatoire.

Il permet d'effectuer la *Journée d'appel de préparation à la défense* (JAPD), et l'inscription automatique sur les listes électorales (18 ans).

Des renseignements peuvent être pris auprès du *Centre du service national* de Brest (02 98 37 75 67) ou sur internet [cons-bre-comm@wanadoo.fr](mailto:cons-bre-comm@wanadoo.fr)

## ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 2005

### ■ NAISSANCES

<b>Le 10 janvier</b>	Dinan, Camille Lochet, 19, rue Jean de Beaumanoir.
<b>Le 3 février</b>	Dinan, Enora Balbous-Deschamps, 28, rue les Chamblais.
<b>Le 27 février</b>	Dinan, Luna Pierrat, La Planche.
<b>Le 16 avril</b>	Dinan, Augustin Desriac, 22, rue de la Libération.
<b>Le 23 avril</b>	Dinan, Servane Grandcolas, Bétineuc.
<b>Le 6 mai</b>	Dinan, Jeanne Quinquis-Maillet, 8 Bd Dr E. Gaultier.
<b>Le 4 juillet</b>	St-Grégoire, Yanis Ballest-Dupuis, 12, rue de la Libération.
<b>Le 5 juillet</b>	Dinan, Rozenn Le Roux, 1, rue de la Corderie.
<b>Le 1<sup>er</sup> sept.</b>	Dinan, Ewen Perrès, La Basse Rivière.
<b>Le 21 sept.</b>	à Saint-Brieuc, Marie Le Derven, 1, rue d'Ille-et-Rance.
<b>Le 22 sept.</b>	Dinan, Esteban Mauny, La Basse Rivière du Tournay.
<b>Le 3 oct.</b>	Dinan, Manon Ellena, 4, rue des Cordiers.
<b>Le 23 oct.</b>	Dinan, Maëlyne Jagot, 21, rue des Granges
<b>Le 24 oct.</b>	Dinan, Yacinthe Galand-Macé, La Ville Thual.
<b>Le 29 oct.</b>	Dinan, Jessica Stanton, La Folie.
<b>Le 24 déc.</b>	Dinan, Aunty Jubault, 4, Impasse des Lauriers.
<b>Le 26 déc.</b>	Dinan, Yohann Poilvé, Beaumanoir.

### ■ MARIAGES

<b>Le 14 mai</b>	Anthony Burel, Évrans, et Céline Dufrost, Chapelle St-Mesmin.
<b>Le 2 juillet</b>	Patrick Cormier, Ecquevilly, et Rose-Marie Hazard, Évrans.
<b>Le 9 juillet</b>	Eric Garel, Tinténiac, et Marie-Noëlle Lafficher, Évrans.
<b>Le 30 juillet</b>	Alain Dubois, St-Christophe-de-Valains et Anita Joubin, Évrans.
<b>Le 10 sept.</b>	Alphonse Sollier, Évrans, et Marie-Françoise Simon, Évrans.

### ■ DÉCÈS

<b>Le 15 janvier</b>	Évrans, Marie Legrain, veuve Hignet, Foyer résidence.
<b>Le 24 janvier</b>	Rennes, Joseph Saudrais, 1, Résidence Victor Hugo.
<b>Le 30 janvier</b>	Évrans, Elise Robert, veuve Bardoult, Foyer résidence.
<b>Le 31 janvier</b>	Évrans, Louis Bernard, Foyer résidence.
<b>Le 16 février</b>	Évrans, Henri Gasrel, Grasbuisson.
<b>Le 2 mars</b>	Évrans, Daniel Heck, Bétineuc.
<b>Le 3 mars</b>	Dinan, Henri Frère, 19, rue de la Libération.
<b>Le 8 mars</b>	Dinan, Jean-Pol Marquet, La Basse Rivière.
<b>Le 27 mars</b>	Rennes, Hélène Hazard, veuve Chapon, 10, rue de la Rance.
<b>Le 19 avril</b>	Saint-Malo, Denise Hamon, épouse Dufresne, Haute Poterie.
<b>Le 30 mai</b>	Dinan, Georges Ribault, Bétineuc.
<b>Le 5 juin</b>	Calorguen, Yvette Rouvrais, épouse Abraham, Saint-René.
<b>Le 5 juillet</b>	Évrans, Marie-Ange Ollivier, Les Rebroussais.
<b>Le 28 oct.</b>	Dinan, Odile Gohel, veuve Hignet, Malabry.
<b>Le 1<sup>er</sup> déc.</b>	Dinan, Madeleine Anger, veuve Lebasque, Foyer résidence.
<b>Le 2 déc.</b>	Dinan, Antoinette Régnault, ép. Lefeuvre, Domaine Gimbert.

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PRINTEMPS, ÉTÉ 2006



### ☞ Mars

samedi 4	Repas SART ( <i>Steven Adam Racing Team</i> ) .....
samedi 11	Concours de belote, Stade évrannais .....
dimanche 12	Congrès Anciens Combattants .....
jeudi 16	Potée, Club 3 <sup>e</sup> âge .....
samedi 18	concours de belote, Anciens combattants .....
samedi 18	Soirée à thème, Comité des fêtes .....
dimanche 19	Cérémonie FNACA, Monument aux morts
samedi 25	Repas dansant, Union des commerçants .....
vendredi 31	Assemblée Générale, Caisse CMB .....

Salle des Fêtes  
Salles communales  
Salle des Fêtes  
Salle des Fêtes  
Salle communales  
Salle des Fêtes

Salle des Fêtes  
Salle des Fêtes

### ☞ Avril

dimanche 2	Braderie, École Publique .....
samedi 8	Repas chevreuil, Société de chasse .....
vendredi 14	Foulées évrannaises, Union des commerçants

Salle des Fêtes  
Salle des Fêtes

### ☞ Mai

lundi 1 <sup>er</sup>	Thé dansant, Club 3 <sup>e</sup> âge .....
dimanche 7	Relais des villages et repas .....
lundi 8	Commémoration, Monument aux morts
dimanche 21	Concours palets, Palets club .....
dimanche 21	Démonstration Évrans mini bateaux .....
jeudi 25	Tournoi de football, Stade évrannais .....
samedi 27	Concours de pétanque, Stade évrannais .....

Salle des Fêtes  
Salle des Fêtes

Gymnase Beaumanoir  
Plan d'eau Bétineuc  
Terrain des sports  
Terrain des sports

### ☞ Juin

jeudi 1 <sup>er</sup>	Repas, Club 3 <sup>e</sup> âge .....
samedi 3	Danse, Amicale Laïque .....
dimanche 18	Kermesse Ecole Privée .....
dimanche 25	Kermesse Ecole Publique .....

Salle des Fêtes  
Salle des Fêtes  
Terrain derrière la salle des Fêtes  
Ecole

### ☞ Juillet

samedi 1 <sup>er</sup>	Concours de pétanque, SART .....
dimanche 9	Randonnée cyclotourisme .....
vendredi 14	Bal et feu d'artifice .....
samedi 15	Concours de pétanque, Stade Evrannais .....
dimanche 23	Thé dansant, Club du 3 <sup>e</sup> âge .....

Terrain des sports  
Départ salles communales  
Bords du Canal et salle des Fêtes  
Terrain des sports  
Salle des Fêtes

### ☞ août

samedi 5	Concours de pétanque, SART .....
dimanche 13	Repas FNACA .....
mardi 15	Concours de pétanque, Stade Evrannais .....

Terrain des sports  
Salle des Fêtes  
Terrain des sports

### ☞ septembre

samedi 2	Comice agricole, Saint-André-de-Eaux et repas
dimanche 3	Concours de palets et repas .....
	<i>Coupe d'Évrans et coupe des Côtes-d'Armor</i>
dimanche 3	Journée Château de Beaumanoir, Comité des fêtes
date à déterminer	Repas des classes 6 .....
jeudi 28	Couscous, Club 3 <sup>e</sup> âge .....

Salle des fêtes  
Salle des fêtes et espace vert

Château de Beaumanoir  
(à déterminer)  
Salle des fêtes

## Renseignements pratiques

### SERVICES PUBLICS

Mairie	.02 96 27 40 33
Déchetterie	.02 96 27 46 35
Communauté de communes - Environnement	.02 96 27 46 69
Cybercommune	.02 96 27 52 99
Salle omnisports	.02 96 82 24 74
Restaurant scolaire	.02 96 27 49 32
Salle Jean de Beaumanoir	.02 96 27 47 45
Salles communales	.02 96 27 59 92
Bibliothèque	.02 96 27 53 33
Foyer logement	.02 96 27 42 92
Centre de Solidarité Départementale	.02 96 27 40 26
Communauté de Communes	.02 96 27 56 30
Perception	.02 96 27 40 34
Poste	.02 96 27 40 49

### URGENCES

Gendarmerie	.02 96 27 40 17
Pompiers	.18
SAMU	.15

### ÉLECTRICITÉ ET EAU

SAUR (Société d'aménagement urbain et rural)	.0 811 460 315
EDF	.0 810 333 422

### ÉCOLES

École publique	.02 96 27 41 54
École maternelle privée	.02 96 27 55 02
École primaire privée	.02 96 27 47 51
Collège privé	.02 96 27 47 21

### SERVICES

Notaire	.02 96 27 40 21
Crédit Mutuel de Bretagne (CMB)	.02 96 27 40 85
Crédit Agricole (CA)	.0 810 76 13 42

### SERVICES SANTÉ

#### Médecins

D <sup>r</sup> Pineau	.02 96 27 49 78
Bertrand Delahaye	.02 96 27 40 56

#### Dentistes

Pierre Evano	.02 96 27 40 76
--------------	-----------------

#### Autres

Pharmacie	.02 96 27 40 28
Cabinet infirmiers	.02 96 27 49 60
Cabinet de kinésithérapie	.02 96 27 47 32
Orthophoniste	.02 96 27 57 93
Podologue	.02 96 27 43 04
Ambulances	.02 96 27 47 27
Vétérinaire	.02 96 27 44 67

Bulletin municipal  
de la commune d'Évran  
février 2006 • N° 8

**Directeur de la Publication :**  
Marie-Annick Mauffrais

**Coordination de la Rédaction :**  
Dominique Baslé  
Yvon Lemasson  
François Hervé

**Collaboration :**  
services mairie d'Évran

**Crédit photos :**  
mairie et office de tourisme

**Conception :**  
Focale  
Tél. 02 99 88 05 85

**Impression :**  
Calligraphy  
Tél. 02 99 26 72 72

**Dépôt légal :**  
février 2006